
États financiers de Les YMCA du Québec

31 décembre 2020

Rapport de l'auditeur indépendant	1-2
État des résultats	3
État de l'évolution de l'actif net	4
État de la situation financière.....	5
État des flux de trésorerie	6
Notes complémentaires.....	7-14

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de
Les YMCA du Québec

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Les YMCA du Québec (le « YMCA »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2020, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du YMCA au 31 décembre 2020, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du YMCA conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport à la communauté, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états financiers.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations. En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport à la communauté avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur les autres informations contenues, nous avons conclu à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous aurions été tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux NCOSBL, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du YMCA à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le YMCA ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du YMCA.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du YMCA.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du YMCA à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le YMCA à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.¹

Le 22 mars 2021

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A120628

Les YMCA du Québec

État des résultats

Exercice terminé le 31 décembre 2020

	Notes	2020	2019
		\$	\$
Produits			
Activités des programmes		8 038 675	30 546 339
Ententes de services et subventions pour programmes		18 457 069	24 738 163
Subvention salariale d'urgence du Canada		9 365 448	—
Loyer		1 400 006	1 634 125
Subventions pour les installations		1 585 862	1 822 002
Subventions pour les installations – intérêts		82 072	133 047
Dons de la Fondation des YMCA du Québec		1 076 693	1 341 865
Centraide du Grand Montréal		2 073 468	1 883 918
Honoraires de gestion		695 690	—
Revenus de placement		243 617	294 323
		43 018 600	62 393 782
Charges			
Salaires et charges sociales		27 171 967	36 712 367
Dépenses liées aux programmes		3 104 741	5 833 307
Réparations et remplacements, fournitures d'entretien et contrats de service		4 006 550	6 521 690
Chauffage et électricité		1 043 534	1 635 308
Frais de location		1 146 563	1 259 340
Dépenses de bureau		927 140	1 230 406
Honoraires		820 636	1 382 644
Frais de promotion		590 146	862 200
Frais d'employés et perfectionnement du personnel		500 503	786 165
Assurances et taxes		974 242	796 947
Frais bancaires		174 218	352 629
Honoraires versés à YMCA Canada et autres cotisations		334 329	732 496
Créances douteuses		93 114	266 450
Autres charges		77 831	362 268
		40 965 514	58 734 217
Excédent des produits sur les charges avant les éléments suivants		2 053 086	3 659 565
Intérêts sur la dette et autres frais de financement		(212 363)	(246 370)
Amortissement des immobilisations corporelles		(3 170 600)	(3 530 345)
Amortissement des immobilisations incorporelles		(26 440)	(197 870)
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	8	1 296 081	1 545 865
(Insuffisance) excédent des produits par rapport aux charges avant la perte à la radiation d'immobilisations incorporelles, le gain à la cession d'immobilisations corporelles et la variation de la juste valeur des contrats d'échange de taux d'intérêt		(60 236)	1 230 845
Gain à la cession d'immobilisations corporelles		9 936 900	—
Perte à la radiation d'immobilisations incorporelles		(2 054 844)	—
Excédent des produits sur les charges		7 821 820	1 230 845

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Les YMCA du Québec
État de l'évolution de l'actif net
 Exercice terminé le 31 décembre 2020

	Investi en immobilisations	Grevé d'une affectation d'origine interne	Non grevé d'affectations	Total
	\$	\$	\$	\$
Solde au 31 décembre 2018	13 048 455	2 000 000	4 918 512	19 966 967
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(2 192 695) ⁽¹⁾	—	3 423 540	1 230 845
Investissement en immobilisations	2 560 972 ⁽²⁾	—	(2 560 972)	—
Solde au 31 décembre 2019	13 416 732⁽³⁾	2 000 000	5 781 080	21 197 812
Excédent des produits sur les charges	5 943 664⁽¹⁾	—	1 878 156	7 821 820
Investissement en immobilisations	(7 832 692)⁽²⁾	—	7 832 692	—
Solde au 31 décembre 2020	11 527 704⁽³⁾	2 000 000	15 491 928	29 019 632

	2020	2019
	\$	\$
(1) Ventilation :		
Amortissement des immobilisations corporelles	(3 170 600)	(3 530 345)
Amortissement des immobilisations incorporelles	(26 440)	(197 870)
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	1 296 081	1 545 865
Gain à la cession d'immobilisations corporelles	9 936 900	—
Perte à la radiation d'immobilisations incorporelles	(2 054 844)	—
Variation de la juste valeur des contrats d'échange de taux d'intérêt	(37 433)	(10 345)
	5 943 664	(2 192 695)
(2) Ventilation :		
Encaissement des subventions à recevoir	(943 462)	(1 351 694)
Acquisition d'immobilisations corporelles	1 685 794	1 785 446
Acquisition d'immobilisations incorporelles	270 006	556 427
Produit de la cession d'immobilisations corporelles	(10 000 000)	—
Remboursement de la dette	1 321 792	1 945 647
Augmentation des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	(166 822)	(374 854)
	(7 832 692)	2 560 972
(3) Ventilation :		
Subventions à recevoir à court terme	1 035 540	968 447
Subventions à recevoir à long terme	980 056	1 990 611
Immobilisations corporelles	29 305 081	30 852 987
Immobilisations incorporelles	344 274	2 155 552
Tranche à court terme de la dette	(1 418 395)	(6 206 999)
Dette	(3 571 867)	(105 055)
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	(15 103 132)	(16 232 391)
Contrats d'échange de taux d'intérêt	(43 853)	(6 420)
	11 527 704	13 416 732

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Les YMCA du Québec
État de la situation financière
 au 31 décembre 2020

	Notes	2020	2019
		\$	\$
Actif			
À court terme			
Encaisse		5 451 695	2 198 582
Placements	3	2 974 759	8 150 486
Débiteurs	4	6 632 341	3 854 114
Solde de prix de vente à recevoir sur la cession d'immobilisations corporelles		10 000 000	—
Subventions à recevoir	7	1 035 540	968 447
Somme à recevoir de la Fondation des YMCA du Québec	10	1 671 708	1 162 698
Fournitures et charges payées d'avance		691 141	745 713
		28 457 184	17 080 040
Placements	3	1 670 022	1 573 011
Subventions à recevoir	7	980 056	1 990 611
Immobilisations corporelles	5	29 305 081	30 852 987
Immobilisations incorporelles	6	344 274	2 155 552
		60 756 617	53 652 201
Passif			
À court terme			
Créditeurs et charges à payer		5 521 235	5 794 937
Produits reportés liés à des activités de programmes		4 740 624	2 543 882
Autres produits reportés		1 337 879	1 564 705
Tranche à court terme de la dette	7	1 418 395	6 206 999
		13 018 133	16 110 523
Dette	7	3 571 867	105 055
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	8	15 103 132	16 232 391
Contrats d'échange de taux d'intérêt		43 853	6 420
		31 736 985	32 454 389
Engagements	12		
Actif net			
Investi en immobilisations		11 527 704	13 416 732
Grevé d'une affectation d'origine interne	13	2 000 000	2 000 000
Non grevé d'affectations		15 491 928	5 781 080
		29 019 632	21 197 812
		60 756 617	53 652 201

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Au nom du conseil

Jean-François Lacroix  , administrateur

Waguih Rabbat  , administrateur

Les YMCA du Québec

État des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 décembre 2020

	Notes	2020	2019
		\$	\$
Activités de fonctionnement			
Excédent des produits sur les charges		7 821 820	1 230 845
Ajustements pour :			
Variation de la juste valeur des placements		(117 771)	(56 582)
Amortissement des immobilisations corporelles		3 170 600	3 530 345
Amortissement des immobilisations incorporelles		26 440	197 870
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles		(1 296 081)	(1 545 865)
Gain à la cession d'immobilisations corporelles		(9 936 900)	—
Perte à la radiation d'immobilisations incorporelles		2 054 844	—
Variation de la juste valeur des contrats d'échange de taux d'intérêt		37 433	10 345
		1 760 385	3 366 958
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement de fonctionnement	11	(1 027 441)	417 766
		732 944	3 784 724
Activités d'investissement			
Augmentation de la somme à recevoir de la Fondation des YMCA du Québec		(509 010)	(112 974)
Acquisition de placements		(52 858)	(5 448 513)
Cession de placements		5 249 345	5 029 160
Acquisition d'immobilisations corporelles		(1 685 794)	(1 785 446)
Acquisition d'immobilisations incorporelles		(270 006)	(556 427)
		2 731 677	(2 874 200)
Activités de financement			
Encaissement des subventions à recevoir		943 462	1 351 694
Remboursement de la dette		(1 321 792)	(1 945 647)
Augmentation des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles		166 822	374 854
		(211 508)	(219 099)
Augmentation nette de l'encaisse		3 253 113	691 425
Encaisse au début		2 198 582	1 507 157
Encaisse à la fin		5 451 695	2 198 582

Opération sans incidence sur l'encaisse

Le produit de la cession d'immobilisations corporelles d'un montant de 10 000 000 \$ (valeur nulle en 2019) est inclus dans le solde de prix de vente à recevoir sur la cession d'immobilisations corporelles au 31 décembre 2020.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

1. Statuts et nature des activités

Les YMCA du Québec (le « YMCA ») est un organisme de bienfaisance voué à l'épanouissement du corps, de l'intelligence et de l'esprit de chacun ainsi qu'au développement de l'autonomie des personnes, des familles et des collectivités.

Par ses interventions, ses programmes et ses services, le YMCA vise à répondre aux besoins et aux attentes de la communauté. Il travaille de concert avec les personnes des communautés locales et des pays en développement, en vue d'obtenir la justice sociale et la maîtrise du milieu de vie.

Le YMCA a été constitué en vertu de la Partie III de la *Loi sur les compagnies* (Québec) et est reconnu comme un organisme de bienfaisance au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

Compte tenu du contexte particulier de l'exercice 2020 lié à la pandémie de COVID-19, certaines activités ont été interrompues entre mars et décembre 2020.

2. Méthodes comptables

Les présents états financiers ont été préparés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et tiennent compte des principales méthodes comptables suivantes :

Constatation des produits

Le YMCA applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et si son recouvrement est raisonnablement assuré.

Les apports affectés aux immobilisations corporelles sont reportés et constatés à titre de produits selon la même méthode que celle suivie pour l'amortissement des immobilisations corporelles acquises afférentes à ces apports.

Les revenus afférents aux activités des programmes sont comptabilisés lorsque les services sous-jacents à ces revenus ont été rendus.

Les honoraires de gestion liés à la gestion du centre communautaire et sportif municipal Saint-Roch sont comptabilisés lorsque les services correspondants sont rendus.

Instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont constatés initialement à la juste valeur au moment où le YMCA devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Par la suite, tous les instruments financiers sont comptabilisés au coût après amortissement, à l'exception des placements qui sont comptabilisés à la juste valeur à la date de clôture. Les fluctuations de la juste valeur, qui incluent les intérêts gagnés, les intérêts courus, les gains et les pertes réalisés à la cession et les gains et pertes non réalisés, sont incluses dans les revenus de placement.

Les coûts de transaction liés aux instruments financiers évalués à la juste valeur après leur comptabilisation initiale sont passés en charges au moment où ils sont engagés. Dans le cas des autres instruments financiers, les coûts de transaction sont comptabilisés en augmentation de la valeur comptable de l'actif ou en diminution de la valeur comptable du passif et sont ensuite constatés sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode linéaire. Tout escompte ou prime lié à un instrument comptabilisé au coût après amortissement est amorti sur la durée de vie de l'instrument selon la méthode linéaire et comptabilisé dans l'état des résultats à titre de produit ou de charge d'intérêts.

2. Méthodes comptables (suite)

Instruments financiers (suite)

Dans le cas des actifs financiers comptabilisés au coût après amortissement, le YMCA comptabilise dans l'état des résultats une perte de valeur, le cas échéant, lorsqu'il observe un changement défavorable important au cours de la période dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs. Lorsque l'ampleur de la dépréciation d'un actif précédemment déprécié se réduit et lorsque la réduction peut être rattachée à un événement postérieur à la comptabilisation de la moins-value, la moins-value déjà comptabilisée fait l'objet d'une reprise dans l'état des résultats de l'exercice au cours duquel la reprise a lieu.

Contrats d'échange de taux d'intérêt

Le YMCA recourt à des contrats d'échange de taux d'intérêt pour gérer son risque de taux d'intérêt afférent aux acceptations bancaires. Le YMCA a choisi de ne pas préparer la documentation requise pour l'application de la comptabilité de couverture.

Par conséquent, les contrats d'échange de taux d'intérêt sont constatés à la juste valeur à l'état de la situation financière à titre de passif. La juste valeur est déterminée à partir des cotes boursières et des cours obtenus d'institutions financières pour des instruments financiers dérivés identiques ou semblables. La variation de la juste valeur des contrats d'échange de taux d'intérêt est présentée à l'état des résultats à titre de variation de la juste valeur des contrats d'échange de taux d'intérêt.

Fournitures

Les fournitures sont évaluées au moindre du coût et de la valeur de remplacement. La méthode du premier entré, premier sorti est utilisée dans le calcul du coût.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles, comptabilisées au coût, sont amorties sur leur durée de vie utile estimative selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les durées suivantes :

Bâtiments	25 et 40 ans
Améliorations locatives	durée du bail
Rénovations majeures	10 ans
Véhicules, mobilier et matériel	3 à 5 ans

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles, constituées de logiciels, sont comptabilisées au coût et sont amorties en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de cinq ans.

Réduction de valeur d'immobilisations corporelles et incorporelles

Lorsque les circonstances indiquent qu'une immobilisation corporelle ou incorporelle a subi une dépréciation, sa valeur comptable nette doit être ramenée à la juste valeur ou au coût de remplacement de l'immobilisation corporelle ou incorporelle. Les réductions de valeur d'immobilisations corporelles et incorporelles doivent être comptabilisées à titre de charges dans l'état des résultats. Une réduction de valeur ne doit pas faire l'objet de reprises.

2. Méthodes comptables (suite)

Produits reportés liés à des activités de programmes

Les produits reportés liés à des activités de programmes proviennent des programmes de développement communautaire qui sont financés au moyen de subventions gouvernementales, d'apports de divers bailleurs de fonds et des dons de la Fondation des YMCA du Québec.

Autres produits reportés

Les autres produits reportés représentent des sommes reçues dont les services seront rendus au cours de l'exercice suivant.

Utilisation d'estimations

Dans le cadre de la préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des produits et des charges constatés au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations.

3. Placements

	2020	2019
	\$	\$
Dépôt à terme, portant intérêt à 1,65 %, échéant en août 2021	100 000	100 000
Certificats de placement garantis, 1,95 % à 2,07 %, échus en 2020	—	5 039 919
Fonds communs diversifiés	4 544 781	4 583 578
	4 644 781	9 723 497
Tranche à court terme	2 974 759	8 150 486
Tranche à long terme	1 670 022	1 573 011

4. Débiteurs

	2020	2019
	\$	\$
Clients	161 303	455 211
Provision pour créances douteuses	(46 044)	(197 558)
	115 259	257 653
Intérêts courus à recevoir relatifs aux dettes subventionnées	48 326	77 816
Bailleurs de fonds pour les programmes communautaires et autres	1 230 367	3 518 645
Subvention salariale d'urgence du Canada	5 238 389	—
	6 632 341	3 854 114

5. Immobilisations corporelles

	2020			2019
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Terrains	2 538 630	—	2 538 630	2 601 730
Bâtiments, améliorations locatives et rénovations majeures	85 982 415	61 239 227	24 743 188	26 959 412
Véhicules, mobilier et matériel	11 651 401	9 628 138	2 023 263	1 291 845
	100 172 446	70 867 365	29 305 081	30 852 987

6. Immobilisations incorporelles

	2020			2019
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Logiciels	370 868	26 594	344 274	2 155 552

7. Dette

	2020	2019
	\$	\$
Acceptations bancaires liées au Centre YMCA Cartierville	3 881 297	4 287 320
Billet à payer lié au Centre YMCA Cartierville	910 540	1 779 624
Emprunt à YMCA Canada	198 425	245 110
	4 990 262	6 312 054
Tranche à court terme	1 418 395	6 206 999
Tranche à long terme	3 571 867	105 055

Les versements de capital requis au cours des prochains exercices sont les suivants :

	\$
2021	1 418 395
2022	436 031
2023	387 998
2024	397 808
2025	2 350 030

7. Dette (suite)

Acceptations bancaires liées au Centre YMCA Cartierville

En vertu d'une convention de crédit, le YMCA a obtenu, le 31 mars 2010, des facilités de crédit d'un montant initial de 7 000 000 \$ et de 964 000 \$ pour des périodes de 7 ans et de 5 ans, respectivement, lui permettant d'effectuer des emprunts sous la forme d'acceptations bancaires à escompte d'une durée pouvant varier entre un mois et un an. Ces facilités de crédit, d'un montant de 5 552 770 \$ et de 486 587 \$, qui avaient été renouvelées au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2015, sont venues à échéance au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2020. Une de ces facilités de crédit d'un montant de 3 881 303 \$ a été renouvelée au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2020. Elle vient à échéance le 30 décembre 2025. Les acceptations bancaires à escompte liées au Centre YMCA Cartierville détenues au 31 décembre 2020 sont d'une durée d'un mois, d'une valeur nominale de 3 881 303 \$, portent intérêt au taux effectif de 1,06 % majoré des frais d'estampillage de 1,59 % et viennent à échéance le 30 décembre 2025. Afin de couvrir le risque lié aux fluctuations éventuelles des taux d'intérêt sur ces acceptations bancaires, le YMCA a conclu des contrats d'échange de taux d'intérêt. Ces contrats dérivés sont établis comme suit :

- a) Montant nominal initial de 3 881 303 \$, réduit périodiquement selon un échéancier prédéterminé jusqu'à son échéance prévue le 30 décembre 2025, portant intérêt au taux fixe de 1,06 % en échange de la réception d'un taux d'intérêt variable basé sur le taux CDOR un mois. De ce montant, une somme initiale de 1 957 430 \$ est subventionnée par un organisme externe.

Le maintien de ce financement est sujet au respect par le YMCA de ratios financiers liés à la couverture du service de la dette et au maintien d'un montant minimal d'avoir net. Ces ratios sont respectés au 31 décembre 2020.

Billet à payer lié au Centre YMCA Cartierville

Ce billet à payer, portant intérêt au taux de 4,77 %, est remboursable par versements annuels égaux de 953 973 \$, incluant les intérêts, et il échoit en janvier 2021.

Une subvention du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur pour ce projet permet de rembourser cet emprunt.

Le maintien de ce financement est sujet au respect par le YMCA des mêmes ratios financiers que les acceptations bancaires liées au Centre YMCA Cartierville. Ces ratios sont respectés au 31 décembre 2020.

Emprunt à YMCA Canada

YMCA Canada a consenti un prêt au YMCA dans le cadre du projet de remplacement du logiciel d'inscription. Le solde à payer ne porte pas intérêt et est remboursable par mensualités variables venant à échéance en 2022.

Subventions à recevoir afférentes aux dettes subventionnées

Le solde des subventions à recevoir d'un montant de 2 015 596 \$ (2 959 058 \$ en 2019) relatif aux dettes subventionnées est présenté comme suit :

	2020	2019
	\$	\$
Subventions à recevoir à court terme	1 035 540	968 447
Subventions à recevoir à long terme	980 056	1 990 611
	2 015 596	2 959 058

Les organismes subventionneurs ont également accepté de payer les intérêts se rattachant aux dettes subventionnées. La charge d'intérêts subventionnée s'élevé à 82 072 \$ (133 047 \$ en 2019).

8. Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles

Les apports reportés afférents aux immobilisations corporelles sont des apports reçus de la Fondation des YMCA du Québec, d'organismes gouvernementaux, de la Ville de Montréal et de sociétés privées. Ces apports visent principalement les immeubles du Centre YMCA Cartierville, du Centre YMCA du Parc, du Centre YMCA Centre-Ville, du Centre YMCA de l'ouest de l'île de Montréal, du camp YMCA Kanawana et des améliorations apportées à une garderie. Les variations survenues dans le solde des apports reportés sont les suivantes :

	2020	2019
	\$	\$
Solde au début	16 232 391	17 403 402
Apports reçus au cours de l'exercice	166 822	374 854
Amortissement de l'exercice	(1 296 081)	(1 545 865)
Solde à la fin	15 103 132	16 232 391

9. Lettre de garantie

En vertu d'une entente entre la Ville de Montréal et le Centre YMCA Centre-Ville, le YMCA a émis une lettre de garantie de 100 000 \$ en faveur de la Ville de Montréal. Cette lettre de garantie vient à échéance en 2021 et est garantie par un dépôt à terme du même montant.

10. Fondation des YMCA du Québec

Les états financiers n'incluent pas les actifs, les passifs, ni les activités de la Fondation des YMCA du Québec (la « Fondation »). La Fondation a été établie dans le but de s'occuper des activités de financement du YMCA, qui, par conséquent, détient un intérêt économique dans cette fondation.

Au cours de l'exercice, le YMCA a comptabilisé un revenu de 1 076 693 \$ (1 341 865 \$ en 2019), des apports reportés afférents aux immobilisations de 183 200 \$ (249 601 \$ en 2019) et a reporté des produits liés à des activités de programmes de 1 305 985 \$ (260 762 \$ en 2019) pour un total de 2 565 878 \$ (1 852 228 \$ en 2019) provenant de la Fondation.

Ces opérations ont eu lieu dans le cours normal des activités et sont mesurées à la valeur d'échange, qui représente le montant de la contrepartie établi et accepté par les parties.

Le tableau suivant présente le sommaire de la situation financière de la Fondation au 31 décembre 2020, ainsi que les résultats de ses activités de fonctionnement pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020 :

	2020	2019
	\$	\$
Situation financière		
Total de l'actif	8 551 987	7 619 787
Total du passif	3 034 365	2 107 884
Total des soldes de fonds	5 517 622	5 511 903

Le passif inclut un montant total de 1 671 708 \$ (1 162 698 \$ en 2019) payable au YMCA.

10. Fondation des YMCA du Québec (suite)

	2020	2019
	\$	\$
Résultat des activités de fonctionnement		
Soldes de fonds au début	5 511 903	5 316 416
Total des produits autres que les dotations	3 180 914	2 906 837
Dotations	6 933	29 954
Total des charges et des dons	(3 182 128)	(2 741 304)
Augmentation nette des fonds	5 719	195 487
Soldes de fonds à la fin	5 517 622	5 511 903

11. Renseignements complémentaires à l'état des flux de trésorerie

	2020	2019
	\$	\$
<i>Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement de fonctionnement</i>		
Débiteurs	(2 778 227)	(1 089 362)
Fournitures et charges payées d'avance	54 572	147 975
Créditeurs et charges à payer	(273 702)	1 054 606
Produits reportés liés à des activités des programmes	2 196 742	366 590
Autres produits reportés	(226 826)	(62 043)
	(1 027 441)	417 766

12. Engagements

Le YMCA s'est engagé à louer des locaux en vertu de baux et il a signé des contrats de service avec des fournisseurs qui viennent à échéance jusqu'en 2025. Les versements futurs s'élèveront à 7 903 147 \$ et comprennent les paiements suivants pour les prochains exercices :

\$

2021	3 801 063
2022	3 187 628
2023	504 567
2024	267 769
2025	142 120

13. Actif net grevé d'une affectation d'origine interne

Cette affectation représente les ressources réservées par le conseil d'administration pour la réalisation de certains projets d'investissement dans le parc immobilier du YMCA.

14. Aide financière

En tant qu'organisme de bienfaisance, le YMCA offre un programme d'aide financière à sa clientèle qui répond à des critères précis. L'accès pour tous permet à des individus ne disposant pas de ressources financières suffisantes d'avoir accès à ces activités communautaires ou physiques à tarif réduit. Ce montant totalise 203 291 \$ en 2020 (1 283 302 \$ en 2019).

15. Instruments financiers

En raison de ses actifs financiers et passifs financiers, le YMCA est exposé aux risques suivants liés à l'utilisation d'instruments financiers :

Risque de crédit

Le YMCA consent du crédit à ses usagers dans le cours normal de ses activités et maintient des provisions pour créances douteuses, le cas échéant.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque auquel les placements en fonds communs diversifiés sont exposés et qui découle des fluctuations du taux d'intérêt, des taux de change, des indices boursiers et du degré de volatilité de ces taux et indices.

Risque de taux d'intérêt

Une tranche de la dette porte intérêt à taux fixe, alors que les intérêts relatifs à l'autre tranche sont subventionnés. Conséquemment, les risques de trésorerie sont minimes.

Le YMCA est exposé au risque de taux d'intérêt découlant des variations dans le taux de base, puisque les acceptations bancaires portent intérêt à taux variable. Afin de gérer cette volatilité, le YMCA a des contrats d'échange de taux d'intérêt dans le but de fixer les taux d'intérêt des acceptations bancaires portant intérêt à 1,06 % et venant à échéance au 30 décembre 2025.